

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 3 novembre 2014, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures 10.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Bernyce Turmel
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2014-11-316

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 6 octobre 2014 ;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 20 octobre 2014 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité ;
7. Comptes à payer ;
8. État des revenus et charges au 31 octobre 2014 ;
9. États comparatifs semestriels des revenus et charges ;
10. Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;
11. Avis de motion ;
 - 11.1. Règlement no 263-2014 relatif à la modification de différentes dispositions dans les zones industrielles I-2, I-3 et I-4 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014 et 262-2014) ;
 - 11.2. Règlement no 264-2014 portant sur les usages permis et les conditions d'implantation particulières, créant les zones résidentielles RA-29, RA-30, RA-31, RA-32, RA-33, RA-34 et RA-35 à même une partie de la zone A-19 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014 et 263-2014) ;

12. Adoption de règlements ;
 - 12.1. Second projet de règlement no 262-2014 portant sur les usages permis et les conditions d'implantation particulières, créant les zones résidentielles RA-29, RA-30 et RA-31, à même une partie de la zone A-19 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014 et 261-2014) ;
 - 12.2. Premier projet de règlement no 263-2014 relatif à la modification de différentes dispositions dans les zones industrielles I-2, I-3 et I-4 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014 et 262-2014) ;
 - 12.3. Premier projet de règlement no 264-2014 portant sur les usages permis et les conditions d'implantation particulières, créant les zones résidentielles RA-29, RA-30, RA-31, RA-32, RA-33, RA-34 et RA-35 à même une partie de la zone A-19 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014 et 263-2014) ;
13. Dépôt de soumissions ;
 - 13.1. Agrandissement et rénovation du garage municipal - autres travaux ;
14. Inspection municipale ;
 - 14.1. Travaux à autoriser ;
15. Inspection en bâtiments ;
 - 15.1. Émission des permis ;
 - 15.2. Dossiers des nuisances et autres ;
 - 15.3. MRC de La Nouvelle-Beauce ;
 - 15.3.1. Entente intermunicipale en matière d'application de règlements ;
16. Sécurité incendie ;
 - 16.1. Demandes du directeur par intérim ;
17. Domaine-du-Vieux-Moulin / phase 3 ;
 - 17.1. Avenants de modification du contrat ;
 - 17.2. Les Constructions BML, division de Sintra inc. ;
 - 17.2.1. Recommandation de paiement no 1 ;
 - 17.3. Autres travaux ;
18. Traitement des eaux usées ;
 - 18.1. Avenants de modification du contrat ;
 - 18.2. Les Excavations Lafontaine inc. ;
 - 18.2.1. Recommandation de paiement no 2 ;
 - 18.3. Autres travaux ;
 - 18.4. WSP Canada inc.
 - 18.4.1. Honoraires additionnels ;
19. Transport St-Isidore ltée ;
 - 19.1. Parc Brochu-Châtigny - motion de remerciements ;
20. Budget 2015 ;
 - 20.1. Horaire des rencontres ;
21. Divers ;
22. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2014-11-317

3.1. Séance ordinaire du 6 octobre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2014-11-318 **3.2. Séance extraordinaire du 20 octobre 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2014 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2014-11-319 **Comité Entraide-Secours - demande d'appui financier**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de soutenir le Comité Entraide-Secours en défrayant les coûts pour l'impression et la distribution sur le territoire d'un feuillet publicitaire relatif à la Guignolée qui se tiendra le 7 décembre 2014.

Adoptée

2014-11-320 **MRC de La Nouvelle-Beauce - modification au schéma d'aménagement et de développement révisé - ouverture ou prolongement de rues à l'extérieur du périmètre urbain**

ATTENDU QU'un schéma d'aménagement et de développement révisé est en vigueur pour les municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement interdit l'ouverture ou le prolongement de rues, publiques ou privées, à l'extérieur du périmètre urbain ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore juge pertinent d'autoriser le prolongement ou l'ouverture de rues, publiques ou privées, à l'extérieur du périmètre urbain ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande à la MRC de La Nouvelle-Beauce de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de manière

à autoriser l'ouverture ou le prolongement de rues, publiques ou privées, à l'extérieur du périmètre urbain.

Adoptée

2014-11-321 Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - dépôt de candidature au prix Hommage bénévolat-Québec 2015

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de déposer la candidature de monsieur Jean-Guy Parent au Prix Hommage Bénévolat-Québec 2015, catégorie «Bénévole» récompensant des personnes qui ont contribué, par leur engagement dans leur milieu, à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyennes et concitoyens.

Adoptée

2014-11-322 Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau dîner de Noël des gens d'affaires

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation du maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au dîner de Noël des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce, qui se tiendra le 18 décembre 2014 à Scott, au coût total de cent trente dollars (130,00 \$), taxes incluses.

Adoptée

2014-11-323 Fondation Hydro-Québec pour l'environnement - demande de subvention - Parc Brochu-Châtigny

ATTENDU QUE Hydro-Québec a mis sur pied une «Fondation Hydro-Québec pour l'environnement» visant à protéger et mettre en valeur un milieu forestier, un cours d'eau, un milieu humide ou encore, sensibiliser le grand public à la protection d'un milieu naturel ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet le développement d'un parc nature régional «Parc Brochu-Châtigny», lequel est reconnu comme ayant un potentiel ornithologique intéressant ;

ATTENDU QUE le Parc Brochu-Châtigny foisonne de vie animale en toute saison et offre différentes possibilités aux résidents de la municipalité et de la région, entre autres observation d'oiseaux aquatiques, randonnée pédestre, etc. ;

ATTENDU QUE la municipalité désire aménager le parc afin de permettre aux utilisateurs de cohabiter harmonieusement avec toutes les richesses qu'offre ce site ;

ATTENDU QUE le projet rencontre en tous points les objectifs de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement - Catégorie 2 - Restauration des milieux humides ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès d'Hydro-Québec une demande d'aide financière à la «Fondation Hydro-Québec pour l'environnement - Catégorie 2 - Restauration des milieux humides» permettant le développement du site «Parc Brochu-Châtigny» situé sur le rang de la Rivière.

QUE le conseil s'engage à défrayer l'écart entre le coût des travaux et la subvention accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues par des partenaires financiers.

QUE le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2014-11-324

Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec - contrôle du zonage agricole

CONSIDÉRANT QUE la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec étudie des propositions afin de réduire, de façon durable, les dépenses publiques en fonction des priorités d'aujourd'hui ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de révision permanente des programmes étudie des propositions qui décrivent quels programmes et quels organismes ont perdu de leur pertinence dans le contexte d'aujourd'hui ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ne suffit pas à rendre des décisions dans des délais raisonnables ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent étudier les demandes liées au zonage agricole et présenter leurs recommandations à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et MRC connaissent bien les besoins régionaux et seraient en mesure d'administrer et de rendre décision dans des dossiers mineurs qui sont simples à gérer ;

CONSIDÉRANT QUE les acteurs locaux aimeraient une plus grande marge de manœuvre dans le développement de leur milieu ;

CONSIDÉRANT QU'une révision sur la façon de faire de la CPTAQ permettrait d'avoir un État plus efficace correspondant aux besoins actuels et futurs, tout en renforçant la diversité, la créativité et la croissance agricole et économique des régions ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec de réviser le mandat de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de :

- Établir un processus simple, efficace et moins coûteux ;
- Réduire les délais pour l'obtention d'une décision ;
- Assouplir les règles afin de les adapter aux nouvelles réalités d'aujourd'hui ;
- Rapatrier aux municipalités et/ou MRC, avec le financement nécessaire, certains dossiers mineurs où les municipalités et MRC auraient toutes les compétences pour la prise de décision.

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, monsieur André Spénard, député de Beauce-Nord, monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités et préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Adoptée

2014-11-325 **Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce - renouvellement d'adhésion**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'adhésion annuelle à la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce au coût de trois cent trente-neuf dollars et dix-huit cents (339,18 \$), taxes incluses.

Adoptée

2014-11-326 **Société d'habitation du Québec - états financiers 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore prenne acte des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, et consente à participer au déficit comme suit :

- un montant de deux cent onze dollars (211,00 \$) à verser pour la participation au programme de supplément de loyer du Gîte de Saint-Isidore ;
- un montant de vingt-six dollars (26,00 \$) à recevoir de l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore.

Adoptée

2014-11-327 **Opération Nez Rouge - soutien financier**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore souscrive à Opération Nez Rouge Sainte-Marie pour un montant de cent dollars (100,00 \$) afin d'aider à atteindre l'objectif de sensibilisation des conducteurs à agir de façon responsable.

Adoptée

2014-11-328 **Maison de la Famille Nouvelle-Beauce - appui financier 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore verse la somme de cent dollars (100,00 \$) comme appui et contribution 2015 aux projets de la Maison de la Famille Nouvelle-Beauce.

Adoptée

2014-11-329

Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches - matinée des communications

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation de deux (2) représentants à la 4^e édition de la Matinée des communications en Chaudière-Appalaches organisée par la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, qui se tiendra le 7 novembre 2014 à Sainte-Marie, au coût total de quatre-vingt-dix dollars (90,00 \$), incluant le dîner, taxes non applicables.

Adoptée

2014-11-330

MRC de La Nouvelle-Beauce - maintien du Centre local de développement de La Nouvelle-Beauce

CONSIDÉRANT l'importance du développement économique local pour assurer la prospérité de toutes les régions du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le CLD est au cœur du développement économique local depuis 1998 et qu'il assume un rôle majeur et indispensable au développement de notre MRC et de nos municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend couper le budget annuel accordé au développement économique local de cinquante-cinq pour cent (55 %), soit de 72 M \$ à 32 M \$;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend interdire aux MRC de transférer l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD ;

CONSIDÉRANT QUE ces décisions auront un impact négatif sur le développement économique de notre territoire et sur la qualité des services aux entrepreneurs de notre région ;

CONSIDÉRANT QUE les gens d'affaires du milieu ont un rôle des plus importants, voire essentiel, dans le développement économique de notre région ;

CONSIDÉRANT QUE notre MRC et nos municipalités n'ont pas été consultées par leurs associations municipales, ni approuvé le projet de Pacte fiscal transitoire 2015 ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dénonce l'intention du gouvernement du Québec :

- de sabrer dans le financement du développement économique local ;
- d'interdire aux MRC de confier l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD.

QUE le conseil réaffirme le rôle du CLD comme partenaire et acteur clé en matière de développement économique local.

QUE le conseil appuie le maintien du financement du développement économique local et la possibilité de confier l'exercice de cette compétence au CLD afin de préserver l'expertise et les services de qualités qui sont offerts aux entrepreneurs par des équipes compétentes et dévouées à leur milieu.

QUE le conseil demande au gouvernement du Québec de laisser le libre choix aux MRC de transférer ou non le développement économique local à un organisme, tel le CLD ou autres.

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, monsieur André Spénard, député de Beauce-Nord, monsieur Richard Lehoux, préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce, monsieur André Bonneville, président du CLD de La Nouvelle-Beauce.

Adoptée

2014-11-331 Le Gîte de Saint-Isidore - prélèvements d'échantillon d'eau potable

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande au Gîte de Saint-Isidore une preuve de conformité aux exigences de qualification des opérateurs de prélèvements d'échantillon d'eau potable ;

ATTENDU QUE les prélèvements doivent être effectués par une personne reconnue compétente au sens de l'article 44 du Règlement sur la qualité de l'eau potable ou, lorsque le règlement le permet, sous la supervision d'une telle personne ;

ATTENDU QUE la municipalité a le personnel qualifié pour effectuer les exigences demandées ;

ATTENDU QUE le Gîte de Saint-Isidore désire établir une entente relative à la supervision desdits prélèvements par la municipalité de Saint-Isidore ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à établir une entente de services avec le Gîte de Saint-Isidore relative à la supervision des prélèvements d'échantillon d'eau potable.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, ladite entente.

Adoptée

Le conseil convient de :

- modifier la réglementation municipale dans les zones I-2, I-3 et I-4 relativement à l'entreposage extérieur, les entrées industrielles, commerciales ou publiques et les normes d'implantation d'un bâtiment secondaire ;
- maintenir la réglementation concernant la plantation de certaines espèces d'arbres ;

- constater l'état de l'eau se déversant dans la rivière Fourchette, laquelle provient majoritairement de drains agricoles ;
- noter que la proposition de réunir tous les organismes et comités pour un party de Noël en commun est annulée ;
- inscrire deux (2) représentants au «5 à 7» soulignant le 20^e anniversaire du Comité de bassin de la rivière Chaudière qui se tiendra le 27 novembre 2014 à Sainte-Marie ;
- reporter leur décision quant à leur participation à l'une ou l'autre des formations offertes par la Fédération québécoise des municipalités et ce, selon leur intérêt ;
- prendre acte du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2018 de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin ;
- démontrer leur intérêt concernant la possibilité d'embaucher une équipe de deux (2) cadets pour effectuer entre autres de la surveillance de quartier, de parc et la sécurité lors d'événements spéciaux, au prorata des municipalités participantes ou par habitant, et ce, jusqu'à un montant maximum de mille dollars (1 000,00 \$) pour la municipalité de Saint-Isidore ;
- laisser toute latitude aux membres d'assister au lancement du Plan de développement du territoire et des activités agricoles (PDTAA) sur l'avenir de l'agroalimentaire et de la foresterie en Nouvelle-Beauce, le 7 novembre 2014 à Sainte-Marie ;
- vérifier l'intérêt du Comité des loisirs à s'impliquer dans l'organisation d'une activité familiale extérieure, en janvier ou février 2015, dans le cadre du Défi-Santé Nouvelle-Beauce ;
- revoir avec la municipalité de Saint-Anselme la proposition d'entente concernant l'entretien d'une partie du chemin Saint-Jacques et du rang Saint-Pierre.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- soutien financier à Équipe ULtrac pour une participation à une compétition internationale annuelle d'ingénierie organisée aux États-Unis ;
- panel à titre d'employeurs sur les services proposés aux entreprises par le gouvernement ;
- cocktail et souper spectacle avec Bellita Swing le 22 novembre 2014 ;
- formations sur «Nouveautés et enjeux TPS/TVQ pour les organismes de services publics» et «La préparation et la rédaction d'appels d'offres municipaux» organisées par Wolters Kluwer ;
- grand réseautage pour gens d'affaires organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce qui aura lieu le 19 novembre 2014 à Sainte-Marie ;
- demande d'autorisation de l'Observatoire québécois du loisir pour indexer à un répertoire en ligne divers documents émis par la municipalité ;
- dépôt d'une candidature au prix Justice du Québec.

6. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Chers citoyens,

Selon la loi, le maire se doit de présenter la situation financière de la municipalité à ce moment-ci de l'année. L'année 2014 fut des plus occupées avec la poursuite de nos démarches auprès du MAMOT pour un service d'aqueduc et d'un réseau d'égouts adéquats, l'asphaltage de plusieurs routes, le développement du parc industriel, les rénovations et l'agrandissement du garage municipal et de la caserne incendie, le projet de lutte contre la berce du Caucase, la phase 2 du Parc de l'Aréna, l'amélioration de notre capacité à traiter les eaux usées aux étangs, l'exécution des travaux pour la phase 3 du développement résidentiel Domaine-du-Vieux-Moulin et la planification de divers projets futurs. La municipalité de Saint-Isidore progresse très rapidement. Voici donc mon rapport en date du 1^{er} novembre 2014.

Rapport financier 2013 et prévisions 2014

La firme comptable Blanchette, Vachon et Associés a produit le rapport financier 2013, en voici quelques données:

Pour l'année 2013, les recettes prévues de 3 483 085 \$ furent de 3 842 869 \$ et les dépenses prévues de 3 483 085 \$ furent de 3 363 537 \$ ce qui laisse un excédent de 479 332 \$, incluant les affectations, les subventions et les réalisations en immobilisations excluant l'amortissement.

Au 31 décembre 2013, l'excédent accumulé de la municipalité était de 856 288 \$, soit:

| | | |
|--|------------|---------------|
| Excédent accumulé non affecté au 1 ^{er} janvier 2013: | 552 596 \$ | |
| Excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2013: | | 427 650 |
| Excédent accumulé affecté au 31 décembre 2013: | | <u>28 638</u> |
| Excédent accumulé au 31 décembre 2013: | | 856 288 \$ |

Les fonds réservés se détaillent comme suit:

| | |
|---|------------|
| Fonds de roulement | 173 773 |
| Fonds local - Réfection et entretien de certaines voies publiques | 23 688 |
| Solde disponible des règlements d'emprunts fermés | <u>746</u> |
| | 198 207 \$ |

Le rapport de l'auditeur de l'année 2013 ne fait mention d'aucune particularité.

Pour l'année 2014, la municipalité a adopté un budget équilibré de 4 233 531 \$.

Au 31 octobre 2014, les revenus de fonctionnement étaient de 3 470 400 \$, les dépenses de fonctionnement incluant le remboursement de la dette à long terme de 2 714 669 \$, ce qui laisse un résultat avant affectations de 755 731 \$. De plus, il y a eu des affectations pour un montant de 706 845 \$. La municipalité a également investi 1 468 295 \$ en immobilisations. Quelques subventions sont encore à recevoir et nous anticipons un budget équilibré à la fin de la présente année financière.

Programme triennal d'immobilisations

Le programme triennal d'immobilisations adopté pour les années 2014, 2015 et 2016 est réalisé à quatre-vingt-cinq pourcent pour l'année 2014. Également, certains projets d'immobilisations prévus pour 2015 ont été débutés en 2014.

Les projets futurs s'orientent comme suit:

- continuation de l'amélioration significative des routes municipales et provinciales;
- acquisition d'un camion d'unité d'urgence;
- développements résidentiel et industriel;
- réfection du barrage au point d'eau Couture;
- aménagement au parc Brochu-Châtigny;
- implantation du gaz naturel;
- entretien des bâtiments municipaux;
- changement des lumières de rues au DEL;
- mise aux normes du système de réfrigération de l'aréna;
- nouveau réseau d'égout et d'aqueduc.

Contrats municipaux

Voici la liste des contrats comportant une dépenses de 25 000 \$ et plus ou de 2 000 \$ et plus à un même contractant et totalisant plus de 25 000 \$.

| <u>NOM</u> | <u>MONTANT</u> | <u>OBJET DU CONTRAT</u> |
|---|----------------|--|
| Déneigement et Excavation Dave Labonté | 40 059,35 \$ | Déneigement et autres travaux |
| Dominique Blais Architecte | 43 239,22 \$ | Service en architecture - agrandissement garage municipal et caserne |
| Enseignes Clerjean | 46 065,88 \$ | Écrans numériques |
| Excavation A.G.C.C. inc. | 426 761,41 \$ | Déneigement et autres travaux |
| Excavation Lafontaine inc. | 49 041,25 \$ | Aménagement site de traitement des eaux usées |
| Gilles Audet excavation inc. | 57 234,50 \$ | Rapiéçage manuel et autres travaux |
| Groupe Ultima | 89 654,00 \$ | Assurances de biens |
| Mabarex inc. | 72 071,66 \$ | Équipement site de traitement des eaux usées |
| M.R.C. de La Nouvelle-Beauce | 583 320,96 \$ | Disposition des ordures, vidange des fosses, formation et quote-part |
| P.E. Pageau inc. | 302 646,05 \$ | Rapiéçage mécanisé et autres travaux |
| Roche Ltée, Groupe-Conseil | 37 309,39 \$ | Service en ingénierie - Domaine- du-Vieux-Moulin phase 3 |
| Services Sanitaires Denis Fortier | 81 895,38 \$ | Enlèvement des ordures |
| Les Structures Pelco inc. | 700 540,67 \$ | Agrandissement garage municipal et caserne |
| WSP Canada inc. | 35 522,68 \$ | Service en ingénierie - site de Traitement des eaux usées. |

Rémunération des élus municipaux

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que si un règlement sur le traitement des élus est en vigueur sur le territoire de la municipalité, le rapport du maire doit inclure une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

Puisqu'un tel règlement existe à la municipalité de Saint-Isidore, voici donc le traitement des élus municipaux pour l'année 2014:

| | Rémunération de base | | Allocation de dépenses | | Rémunération totale |
|---------------------|-------------------------|---|---------------------------|---|------------------------|
| Maire (*) | 7 977,24 \$ | + | 3 988,80 \$ | = | 11 966,04 \$ |
| Conseillers(ères) : | 2 659,08 \$ | + | 1 329,60 \$ | = | 3 988,68 \$ |

(*) Comme le maire siège sur le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce, il reçoit également une rémunération pour une séance du conseil ordinaire ou extraordinaire de 189,50 \$ ainsi qu'une allocation de 94,75 \$. Le maire ne reçoit aucune rémunération pour le mois de juillet puisque la MRC ne tient pas de séance.

Réal Turgeon,
Maire

2014-11-332

7. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 1861 à 1877 inclusivement, les chèques nos 10928 à 11015 inclusivement (les chèques nos 10931, 10956 et 10988 étant annulés) et les salaires, totalisant quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante-six dollars et soixante-sept cents (484 566,67 \$).

Adoptée

8. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 OCTOBRE 2014

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 octobre 2014.

9. ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS DES REVENUS ET CHARGES

Le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs semestriels des revenus et charges et ce, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

10. DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil prend acte du dépôt des formulaires complétés «*Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil*» par les élus Martin Boisvert, Réal Turgeon et Bernyce Turmel, et ce, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

11. AVIS DE MOTION

11.1. Règlement no 263-2014 relatif à la modification de différentes dispositions dans les zones industrielles I-2, I-3 et I-4 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014 et 262-2014)

Avis de motion est déposé par Carole Brochu, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 263-2014 relatif à la modification de différentes dispositions dans les zones industrielles I-2, I-3 et I-4 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014 et 262-2014).

Carole Brochu,
Conseillère

11.2. Règlement no 264-2014 portant sur les usages permis et les conditions d'implantation particulières, créant les zones résidentielles RA-29, RA-30, RA-31, RA-32, RA-33, RA-34 et RA-35 à même une partie de la zone A-19 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014 et 263-2014)

Avis de motion est déposé par Martin Boisvert, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 264-2014 portant sur les usages permis et les conditions d'implantation particulières, créant les zones résidentielles RA-29, RA-30, RA-31, RA-32, RA-33, RA-34 et RA-35 à même une partie de la zone A-19 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014 et 263-2014).

Martin Boisvert,
Conseiller

12. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2014-11-333

12.1. Second projet de règlement no 262-2014 portant sur les usages permis et les conditions d'implantation particulières, créant les zones résidentielles RA-29, RA-30 et RA-31, à même une partie de la zone A-19 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014 et 261-2014)

ATTENDU QUE par la résolution 2014-09-246, le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adoptait le premier projet de règlement no 262-2014 portant sur les usages permis et les conditions d'implantation particulières, créant les zones résidentielles RA-29, RA-30 et RA-31, à même une partie de la zone A-19 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014 et 261-2014) ;

ATTENDU QUE l'avis de motion dudit règlement a été déposé par Martin Boisvert, conseiller, à la séance du 2 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite apporter des modifications au projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore annule le projet de règlement no 262-2014 portant sur les usages permis et les conditions d'implantation particulières, créant les zones résidentielles RA-29, RA-30 et RA-31, à même une partie de la zone A-19 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014 et 261-2014).

Adoptée

2014-11-334

Premier projet de règlement no 263-2014 relatif à la modification de différentes dispositions dans les zones industrielles I-2, I-3 et I-4 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014 et 262-2014)

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,

APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 263-2014 relatif à la modification de différentes dispositions dans les zones industrielles I-2, I-3 et I-4 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014 et 262-2014) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

2014-11-335 **12.3. Premier projet de règlement no 264-2014 portant sur les usages permis et les conditions d'implantation particulières, créant les zones résidentielles RA-29, RA-30, RA-31, RA-32, RA-33, RA-34 et RA-35 à même une partie de la zone A-19 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014 et 263-2014)**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 264-2014 portant sur les usages permis et les conditions d'implantation particulières, créant les zones résidentielles RA-29, RA-30, RA-31, RA-32, RA-33, RA-34 et RA-35 à même une partie de la zone A-19 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014 et 263-2014) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

13. DÉPÔT DE SOUMISSIONS

2014-11-336 **13.1. Agrandissement et rénovation du garage municipal - autres travaux**

ATTENDU QUE par la résolution 2014-10-314, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour effectuer d'autres travaux au garage municipal, soit à la mezzanine et aux fenêtres, auprès d'entreprises spécialisées ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

PRIX
(taxes incluses)

| | <u>Option 1</u> | <u>Option 2</u> |
|---------------------------|-----------------|-----------------|
| Construction Géralda inc. | 22 420,13 \$ | 26 156,81 \$ |
| Entreprises Clauni inc. | 14 757,05 \$ | 16 493,17 \$ |

ATTENDU QUE la municipalité constate que les soumissions reçues sont non conformes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de rejeter les soumissions reçues afin d'effectuer d'autres travaux au garage municipal, soit à la mezzanine et aux fenêtres, et de recommencer les procédures d'appel d'offres.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard le 17 novembre 2014, 14h30.

Adoptée

14. INSPECTION MUNICIPALE

2014-11-337

14.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Signalisation

Panneaux et poteaux 3 519,67 \$
Fournisseur : Signotech inc.

Locaux situés au 1^{er} étage - centre municipal

Achat de flexi-feut pour chaises, incluant 436,89 \$
transport
Fournisseur : Brault & Bouthillier

Asphalte froide

1 palette 589,06 \$
Fournisseur : Matériaux St-Isidore inc.

MDJ/Expo

Remplacement du drain de fondation 4 909,44 \$*
Fournisseurs : Entrepreneurs locaux
Matériaux St-Isidore inc.

Station d'épuration

Réparation d'une conduite d'air - étang no 1 1 378,27 \$
Fournisseur : Pro-Pompe J.C.M.

*QUE la présente dépense soit payée à même les activités de fonctionnement.

Adoptée

15. INSPECTION EN BÂTIMENTS

15.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'octobre 2014.

15.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois d'octobre 2014.

2014-11-338 ATTENDU QU'un schéma d'aménagement et de développement révisé est en vigueur pour les municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement interdit un usage commercial en zone agricole dans un bâtiment n'ayant jamais été utilisé commercialement et un deuxième usage principal sur un même immeuble ;

ATTENDU QU'il y a une très grande demande pour faire de l'entreposage commercial dans de nombreux bâtiments agricoles désaffectés ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore juge pertinent d'autoriser lesdits usages ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande à la MRC de La Nouvelle-Beauce de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de manière à autoriser un usage commercial tel que pour de l'entreposage en zone agricole dans un bâtiment n'ayant jamais été utilisé commercialement et de permettre un deuxième usage principal sur un même immeuble.

Adoptée

15.3. MRC de La Nouvelle-Beauce

2014-11-339 **15.3.1. Entente intermunicipale en matière d'application de règlements**

ATTENDU QUE les municipalités de Frampton, de Saint-Elzéar, de Saint-Isidore, de Sainte-Marguerite, de Saints-Anges et de Vallée-Jonction ainsi que la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale en matière d'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, du règlement sur le captage des eaux souterraines, du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et des règlements sur les nuisances ;

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce a transmis à chacune des municipalités un projet d'entente intermunicipale concernant ce sujet ;

ATTENDU QUE chaque municipalité concernée, conformément aux dispositions des articles 569 et suivants, dispose d'une période de soixante (60) jours pour manifester son intérêt quant à sa participation à ladite entente ;

ATTENDU QU'il existe déjà une telle entente depuis l'année 2002 et qu'il est dans l'intérêt de toutes les parties de l'actualiser ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore informe la MRC de La Nouvelle-Beauce de son accord à la participation de l'entente intermunicipale concernant l'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, du règlement sur

le captage des eaux souterraines, du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et des règlements sur les nuisances.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, ladite entente.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à toutes les municipalités locales concernées.

Adoptée

16. SÉCURITÉ INCENDIE

2014-11-340 16.1. Demandes du directeur par intérim

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Équipement

Achat de vêtements 360,39 \$
Fournisseur : Martin & Lévesque (1983) inc.

Adoptée

17. DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN / PHASE 3

2014-11-341 17.1. Avenants de modification du contrat

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les modifications suivantes au contrat concernant les travaux de la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin» par Construction BML inc., les prix incluent les taxes :

Demande no 2 1 772,07 \$
(remplacement d'une tête de regard existant
et déplacement d'un puisard existant)

Adoptée

17.2. Les Constructions BML, division de Sintra inc.

2014-11-342 17.2.1. Recommandation de paiement no 1

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 1 concernant les travaux de prolongement de services dans le développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin / phase 3» à Construction B.M.L., division de Sintra inc., au montant de trois cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent trente-neuf dollars et cinquante-sept cents (385 939,57 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

17.3. Autres travaux

Reporté plus tard lors de la séance.

18. TRAITEMENT DES EAUX USÉES

2014-11-343 18.1. Avenants de modification du contrat

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les modifications suivantes au contrat concernant la mise à niveau de la station d'épuration par Les Excavations Lafontaine inc., les prix incluent les taxes :

| | |
|--|--------------|
| Avenant no 1 (rehaussement des digues, étangs 1, 2 et 3) | 18 845,30 \$ |
| Avenant no 2 (modification du drainage intérieur du nouveau bâtiment) | 423,37 \$ |
| Avenant no 3 (modification du raccordement du nouveau réseau d'égout à l'existant) | 2 415,31 \$ |
| Avenant no 4 (prolongation de la purge d'aération, étang 1) | 759,54 \$ |
| Avenant no 5 (rehaussement du niveau de la conduite de refoulement vis-à-vis le niveau du débitmètre projeté) | 1 264,51 \$ |

Adoptée

18.2. Les Excavations Lafontaine inc.

2014-11-344 18.2.1. Recommandation de paiement no 2

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 2 concernant les travaux de mise à niveau de la station d'épuration à Les Excavations Lafontaine inc., au montant de trois cent quarante mille soixante-

deux dollars et quatre-vingt-huit cents (340 062,88 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

2014-11-345

18.3. Autres travaux

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au site de traitement des eaux usées :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

| | |
|--|-------------|
| Installation du système d'alarme <i>Fournisseurs : Alarme V.E.C. inc.</i> <i>Jean-Louis Gosselin inc.</i> <i>Entrepreneurs locaux</i> | 1 450,82 \$ |
|--|-------------|

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

18.4. WSP Canada inc.

18.4.1. Honoraires additionnels

Reporté plus tard lors de la séance.

19. TRANSPORT ST-ISIDORE LTÉE

2014-11-346

19.1. Parc Brochu-Châtigny - motion de remerciements

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adresse ses remerciements à Transport St-Isidore Ltée relativement au don des lots 3 173 655 et 5 300 173, situés dans le rang de la Rivière, pour le projet «Parc Brochu-Châtigny», lequel se concrétisera en un site exceptionnel pour les amateurs de la nature.

Adoptée

20. BUDGET 2015

2014-11-347

20.1. Horaire des rencontres

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de fixer la séance statutaire pour l'adoption du budget 2015 au 15 décembre 2014.

Adoptée

21. DIVERS

Aucun sujet.

2014-11-348 Ajournement de l'assemblée à 20 h 55

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLES

D'ajourner la présente assemblée. Il est 20 h 55.

Adoptée

2014-11-349 Réouverture de l'assemblée à 21 h 00

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De procéder à la réouverture de l'assemblée. Il est 21 h 00.

Adoptée

2014-11-350 17.3. Autres travaux

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement à la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin» :

| | <u>COÛTS ESTIMÉS</u> (incluant les taxes) |
|---|---|
| Dépôt de déchets <i>Fournisseur : Location Dalji inc.</i> | 1 686,11 \$ |
| 2 clapets de puisard <i>Fournisseur : Emco Corporation</i> | 180,80 \$ |
| Sondage sur le roc <i>Fournisseurs : entrepreneurs locaux</i> | 379,42 \$ |
| Excavation et disposition du roc <i>Fournisseur : Construction BML, division de Sintra inc.</i> | 14 398,56 \$ |
| Écran antibruit 8 ponceaux et 10 grilles excluant livraison <i>Fournisseur : Unimat Sainte-Marie</i> | 864,82 \$ |

QUE les présentes dépenses soient payées à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

18.4. WSP Canada inc.

2014-11-351 18.4.1. Honoraires additionnels

ATTENDU QUE par les résolutions 2013-03-75 et 2013-06-154, la municipalité de Saint-Isidore mandatait WSP Canada inc. (antérieurement Genivar) relativement à

une étude d'avant-projet et des services en ingénierie dans le dossier d'installation d'unités de réacteurs biologiques au site de traitement des eaux usées existant sur le territoire ;

ATTENDU QUE par la résolution 2013-12-317, la municipalité convenait de verser à WSP Canada inc. un montant additionnel de deux mille dix dollars et trente-deux cents (2 010,32 \$) relativement à certains éléments non prévus au projet, tels visite d'installations, intégration des nouvelles procédures au MDDELCC et participation au comité de sélection ;

ATTENDU QUE le traitement du dossier a occasionné des honoraires supplémentaires à WSP Canada inc. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser à WSP Canada inc. un montant de sept mille sept cent soixante dollars et quatre-vingt-un cents (7 760,81 \$), incluant les taxes, afin de couvrir une partie des honoraires additionnels pour traiter l'ensemble des demandes du MDDELCC, incluant recherches, analyses, consultations, réunions, etc. dans le dossier d'installation d'unités de réacteurs biologiques au site de traitement des eaux usées existant sur le territoire.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

2014-11-352

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 21 HEURES 30.

Adopté ce 1^{er} décembre 2014.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
